

COMPTE-RENDU

Séance du 9 Décembre 2019

L' an 2019 et le 9 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de VAUCOULEUR Serge Maire

Présents : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, PASSERARD Corinne, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, BRUNEAU Gilles, JACQUET Daniel, LENOIR Stéphane, MOAL Eric, TOUSSAINT Marc, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GARCIA Elodie à M. MOAL Eric
Absent(s) : Mme JACQUES Chantal, MM : LUZU Eric, RACINE Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 03/12/2019

Date d'affichage : 03/12/2019

A été nommée secrétaire : Mme CHEDRI Timmy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- * Décision modificative contrat CLAIR
- * Approbation du rapport de la CLECT

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIB2019_38 : Décision modificative contrat CLAIR

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modification pour pouvoir inscrire les écritures comptables du contrat CLAIR sur le budget 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2019 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Imputation	Montant
21	21318-Autres bâtiments publics	+ 75 510
21	2152-Installations de voirie	+ 155 415
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Imputation	Montant
13	1323-Département	+ 45 887
13	13251-GFP de rattachement	+ 185 038

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention :)

DELIB2019_39 : Approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de Brie des Rivières et Châteaux au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2018 approuvant le montant des attributions de compensation 2017 définitives ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018 approuvant le montant des attributions de compensation 2018 définitives,

Vu le rapport de la CLECT du 6 novembre 2019 adopté favorablement à l'unanimité par les membres de la CLECT,

Vu la délibération de la CCBRC n° 2019_118 du 13 novembre 2019,

Considérant la répartition de l'attribution de compensation définitive 2019 et provisoire 2020 adoptée par la CLECT le 6 novembre 2019 conformément au tableau ci-dessous :

	Total AC	FNGIR	Charges transférées au 1er janvier 2019	AC définitive 2019	AC provisoire 2020
ANDREZEL	15 342	-32 366	3 240	-13 784	-13 784
ARGENTIERES	10 181	-24 827		-14 646	-14 646
BEAUVOIR	6 764	-17 101		-10 337	-10 337
BLANDY LES TOURS	78 955	-63 197		15 758	15 758
BOMBON	57 432	-62 727		-5 295	-5 295
CHAMPDEUIL	79 693	0	3 240	82 933	82 933
CHAMPEAUX	69 531	-66 769	10 279	13 041	13 041
CHATILLON LA BORDE	28 731	-17 760		10 971	10 971
CHAUMES EN BRIE	209 132	-164 614		44 518	44 518
COUBERT	298 129	-64 051		234 078	234 078
COURQUETAINE	6 340	-22 480		-16 140	-16 140
CRISENOY	49 367	-45 924		3 443	3 443
ECHOUBOULAINS	28 872	-36 860		-7 988	-7 988
EVRY GREGY SUR YERRES	767 647	-160 089		607 558	607 558
FERICY	8 617	-53 189		-44 572	-44 572
FONTAINE LE PORT	16 216	0		16 216	16 216
FOUJU	81 513	-25 796	3 240	58 957	58 957
GRISY SUISNES	203 017	-121 772		81 245	81 245
GUIGNES RABUTIN	311 864	-136 136		175 728	175 728
LE CHATELET EN BRIE	636 260	0		636 260	636 260
LES ECRENNES	83 780	-81 477		2 303	2 303
MACHAULT	24 695	-47 387		-22 692	-22 692
MOISENAY	134 616	-24 319		110 297	110 297
OZOUEUR LE VOULGIS	110 584	-133 656		-23 072	-23 072
PAMFOU	116 439	-69 967		46 472	46 472
SAINT MERY	6 698	-32 501		-25 803	-25 803
SIVRY COUNTRY	442 749	-222 445		220 304	220 304
SOIGNOLLES EN BRIE	347 179	-107 837		239 342	239 342
SOLERS	53 418	-51 381		2 037	2 037
VALENCE EN BRIE	83 162	-63 084		20 078	20 078
YEBLES	134 668	-48 834	3 240	89 074	89 074
TOTAL	4 501 591	-1 998 546	23 239	2 526 284	2 526 284

Après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- * **PREND ACTE** des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge en date du 6 novembre 2019,
- * **PREND ACTE** de l'approbation du rapport de la CLECT en date du 6 novembre 2019,
- * **APPROUVE** le montant des attributions de compensation définitives 2019 et des attributions de compensation provisoires 2020 pour la commune de Valence-en-Brie tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention :)

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de deux courriers émanant de:

* **COALLIA HABITAT** qui demande la garantie communale pour un prêt de 88 505 euros. En effet l'ensemble immobilier propriété de COALLIA a été transféré à COALLIA HABITAT recapitalisée par BATIGERE. Le financement de l'acquisition de ces biens est réalisé par la reprise de prêts et de subventions en cours ainsi qu'un prêt de la Banque des Territoires. La soultte est éclatée par établissement. L'ensemble immobilier sis 16 rue André Taboulet est concerné par cette opération à hauteur de 88 505 € d'où la demande de garantie communale. Le conseil municipal considérant que la commune ne pourrait assumer le montant des annuités en cas de défaillance de BATIGERE refuse à 11 voix contre et une abstention la demande de garantie communale.

***HABITAT 77** qui, suite à une rencontre avec M. le Maire en mairie, fait part de son intention de vendre aux occupants les 16 logements situés aux 10 et 12 rue des Bordes afin de réinvestir ailleurs. Conformément à la loi ELAN, les locataires seront prioritaires pour l'achat de ces logements. Les locataires qui ne souhaiteraient pas acquérir le logement quitteront les lieux à la fin de leur bail. Pour les parties communes, un syndicat sera créé et géré par HABITAT 77.

Ecole primaire Valence-en-Brie : une classe a été inondée suite à une fuite d'eau due à un radiateur. Il va être procédé au remplacement de celui-ci. Pour information, les radiateurs de l'école primaire datent de 2002.

Illumination du village : il reste le foyer à finir.

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pu se rendre à une réunion pour le jury de concours pour la sélection d'un bureau d'études pour les travaux de voirie aux abords du futur collège de Coubert.

Tour de table :

Mme CHEDRI :

- **Info Valence** : en raison des grèves, Mme CHEDRI a été informée que la diffusion du bulletin aurait peut-être du retard.

M. le Maire reprend la parole et demande à M. VIEIRA s'il peut l'accompagner afin de procéder à l'inventaire des ouvrages électriques comme demandé par le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne.

Mme CHEDRI reprend la parole et demande si une inauguration de l'espace petite enfance est prévue. M. le Maire répond que cela pourrait se faire après les vœux. Elle informe aussi que le marché de Noël s'est très bien passé. Ils y avaient plusieurs exposants et l'ambiance était sympa.

M. AMANI :

- **Saint-Nicolas** : l'après-midi s'est très bien passée et remercie les agents techniques et les personnes bénévoles pour leurs participations à l'organisation de cette manifestation.

M. TOUSSAINT fait part au conseil municipal que les véhicules qui traversent le village ne respectent pas la limitation de vitesse.

M. LENOIR informe le conseil municipal que les fondations de la maison route de Vernou sont commencées et qu'il serait judicieux de prévoir un trottoir. M. le Maire répond que pour ce type de travaux il faut prendre dorénavant en compte le volet « imperméabilité des sols ». M. LENOIR reprend la parole et indique que les terrains sur la route de Vernou sont laissés à l'abandon par leur propriétaire et envahis par les mauvaises herbes. M. LENOIR propose d'adresser un courrier au propriétaire pour lui rappeler ses droits. Mme CHEDRI et Mr VIEIRA lui demande plutôt de faire un courrier à la mairie afin que cette dernière contacte le propriétaire pour faire procéder à l'entretien de ses terrains.

M. JACQUET informe le conseil municipal que la saint Nicolas s'est bien passée. Très bonne organisation, les parents et les enfants étaient ravis.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à vingt heure dix minutes.

En mairie, le 10/12/2019
Le Maire
Serge VAUCOULEUR

